

# Aménagement du Centre du Village



## Aux habitants de Cheseaux,

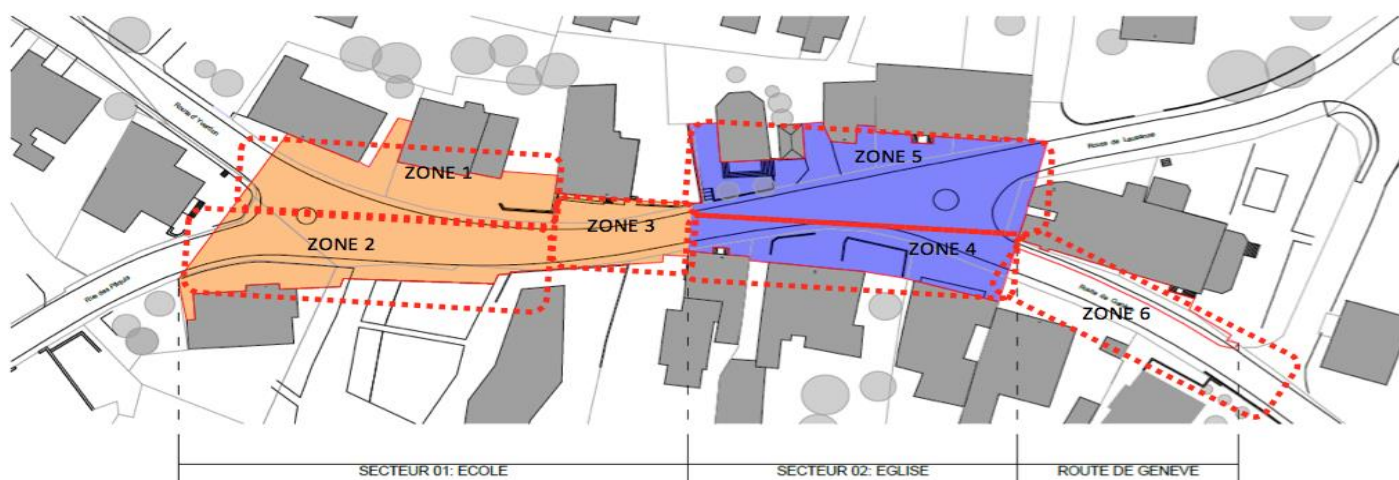
L'année 2015 verra notre centre du village transformé par un nouvel aménagement des espaces publics. A travers un remodelage complet, nous offrirons à la population une nouvelle façon de vivre le centre du village, l'objectif étant de renforcer l'attractivité de notre village, de limiter le transit des voitures et d'apporter des solutions sécuritaires par la mise en place de zone à 30 km/h. **Les travaux commenceront, en principe le 23 mars prochain**, pour se terminer 6 mois plus tard. Conscients que ces nouveaux aménagements ne pourront se faire sans inconvénients, nous mettrons tout en place pour en diminuer les désagréments. Nous vous remercions, par avance, de votre compréhension.

Votre Municipalité

## Organisation des travaux,

Les travaux se dérouleront en six phases, ce qui impliquera des restrictions de circulation, voire des fermetures provisoires. Toutefois l'accès aux divers commerces sera toujours possible; des places de parc provisoires seront aménagées et une signalisation sera mise en place.

Afin de suivre l'évolution des travaux et les restrictions en vigueur, visitez notre site internet [www.cheseaux.ch](http://www.cheseaux.ch)



## Planning prévisionnel des travaux

(Variable selon les conditions atmosphériques)

- Secteur N° 1 : Si les travaux débutent le 23 mars  
Secteur N° 2 : pour le secteur N° 1, ils devraient  
Secteur N° 3 : être poursuivis à raison d'un mois  
par secteur.  
Secteur N° 4 : Le transit local sera assuré par des  
Secteur N° 5 : feux bidirectionnels  
Secteur n° 6 :



### Information permanente :

A la Maison de Commune pendant les heures de bureau

Sur le site internet de la commune : [www.cheseaux.ch](http://www.cheseaux.ch)

Par courriel en écrivant à : [travaux@cheseaux.ch](mailto:travaux@cheseaux.ch)






En cas d'urgence à la Police administrative : 079 342 37 70

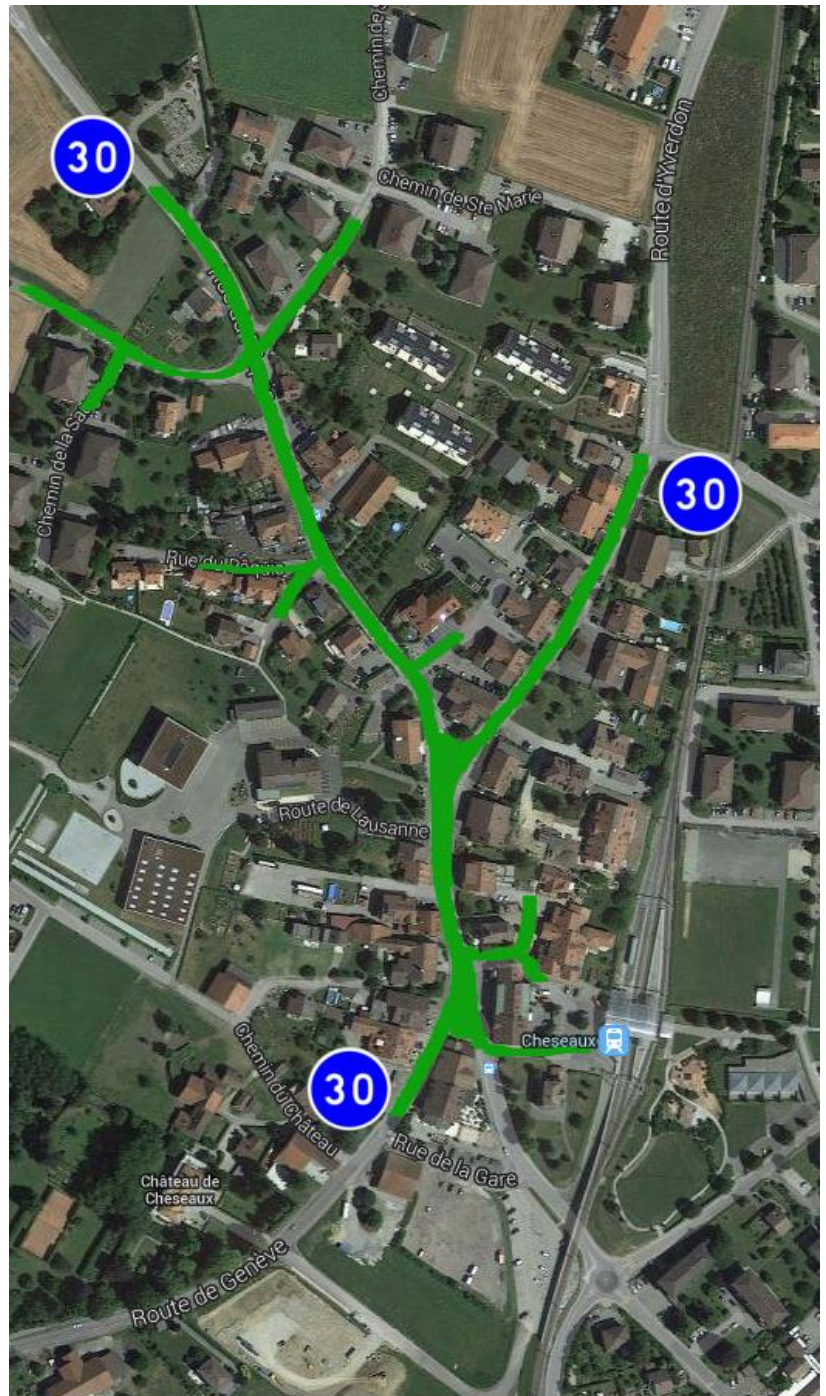
## Introduction du 30 km/h

La zone 30 km/h s'étendra sur environ 900 mètres

Pour mémoire :

La limitation de vitesse  
à 30 km/h

-  Améliore la sécurité
-  Offre une qualité de vie
-  Une conduite apaisée
-  Un transit routier qui recule
-  Un risque



L'introduction d'une zone 30 km/h implique de nouvelles habitudes tant pour les piétons que pour les automobilistes. Après des décennies de trafic intense traversant le centre de Cheseaux, le village devrait retrouver une certaine quiétude. Toutefois cela nécessitera pour chacun d'adopter des comportements adaptés à la nouvelle situation. Diverses actions de prévention seront mises en place au fur et à mesure de l'évolution de la situation, à suivre sur notre site internet [www.cheseaux.ch](http://www.cheseaux.ch)

## Les mesures concernant la signalisation

Chaque entrée dans la zone 30 km/h sera signalée par un totem



Et un marquage au sol et une signalisation officielle



**En zone 30 km/h, les piétons peuvent choisir où traverser**

Les voitures et les deux roues **restent prioritaires**, mais doivent laisser passer les piétons qui signalent leur intention de traverser. En roulant plus lentement, on voit mieux les autres usagers de la rue et on anticipe leurs mouvements.

Afin d'assurer une intégration dans les meilleurs conditions possibles des changements futurs, la Municipalité et les mandataires mettront en place diverses mesures nécessaires tant à l'avancement des travaux qu'à l'intégration de ces nouvelles zones. Merci par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

Cheseaux mars 2015